



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 04 JUILLET 2016 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 20 du 08 juin 2016 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2015.
2. Adopter le plan spécial et les prescriptions du plan spécial « Village REKA ».
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 43'000.00 destiné à la 2^{ème} étape de l'assainissement de l'éclairage public. Financement par un emprunt.
4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015 de la commune mixte de Montfaucon.
5. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Igor Miserez
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : Mme Sandrine Thiévent et M. Daniel Erard.

Nombre d'ayants droit présents : 17 sur 477 électeurs inscrits (3.56 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2015

Le P.V. de l'assemblée du 21 décembre 2015 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 17 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Adopter le plan spécial et les prescriptions du plan spécial « Village REKA »

Rapporteur : M. Gilles Surdez, Conseiller communal

M. Surdez informe l'assemblée que le Canton a exigé qu'un plan spécial soit établi pour le périmètre du village de vacances REKA afin de définir les possibilités de développement de ce secteur.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Surdez signale que le plan d'occupation du sol et les prescriptions de ce plan spécial ont été déposés publiquement du 05 mai 2016 au 03 juin 2016 au secrétariat communal. Durant le délai légal, aucune opposition n'est parvenue sur le bureau du Conseil communal.

M. Surdez donne encore les explications nécessaires sur les différents secteurs composant ce plan spécial. De plus, il indique que l'affectation de la zone sera modifiée à la demande du Canton. Auparavant, c'était une zone « Maisons de vacances » et à l'avenir, ce sera une zone « Sport et loisirs ».

M. Surdez signale que le Conseil communal recommande d'accepter ce plan spécial.

L'assemblée ayant obtenu tous les renseignements souhaités, le Président clôt la discussion et demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée adopte le plan spécial et les prescriptions du plan spécial « Village REKA ».

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 43'000.00 destiné à la 2^{ème} étape de l'assainissement de l'éclairage public. Financement par un emprunt

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée du 08 juin 2015 avait voté un crédit de Fr. 95'000.00 pour équiper certains secteurs du village de nouvelles installations d'éclairage public. Etant satisfait des travaux réalisés, le Conseil communal propose de poursuivre et terminer l'assainissement des autres secteurs du village.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale qu'avec ce nouveau projet, toute la commune sera équipée de luminaires LED à l'exception de la route cantonale.

M. Todeschini signale encore que le Conseil communal ne va pas créer de nouvel emprunt mais utilisé le financement du crédit ouvert à la suite de la décision de l'assemblée du 08 juin 2015.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 43'000.00 pour la 2^{ème} étape de l'assainissement de l'éclairage public ainsi que son mode de financement.

4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015 de la commune mixte de Montfaucon

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il ne va pas entrer dans le détail des comptes étant donné que les citoyens ont reçu les commentaires nécessaires par voie de tout ménage. Néanmoins, s'il y a des questions, les renseignements nécessaires seront donnés.

Il signale que le résultat des comptes de l'exercice 2015 est meilleur que le budget grâce surtout à des rentrées fiscales plus importantes que prévues.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente les dépassements de budget 2015 en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

a) Dépassements de budget

590.351.00	Traitement des enseignants	Fr.	22'360.20
600.319.00	Aide sociale	Fr.	57'535.95
602.319.00	Aide sociale	Fr.	20'317.40
810.322.00	Intérêts des crédits de construction	Fr.	18'655.74
1500.314.00	Entretien du réseau d'eau	Fr.	12'730.70
1820.318.01	Façonnage des coupes de bois	Fr.	33'366.70

Les explications nécessaires concernant ces dépassements de budget sont données par le Caissier communal.

M. Todeschini passe ensuite aux comptes 2015.

b) Comptes 2015

M. Todeschini indique que les comptes 2015 bouclent au 31 décembre 2015 de la manière suivante :

- Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	2'565'715.34
Revenus	:	Fr.	2'712'822.25

soit un excédent de produits de Fr. 147'106.91 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 131'250.00

- Compte des investissements

Le compte des investissements 2015 présente Fr. 12'444.40 de dépenses et Fr. 734'966.00 de recettes, d'où un excédent de recettes de Fr. 722'521.60.

Tous les renseignements et les explications nécessaires au sujet de ces comptes sont donnés à l'assemblée.

Le Caissier communal précise encore que la provision « Fonds de péréquation » faite dans les comptes 2013 et prévu pour les comptes 2015 n'a pas été prélevée au vue des rentrées fiscales importantes. Elle reste à disposition pour l'année 2017.

M. Todeschini signale encore que la Commission de vérification des comptes a examiné et établi son rapport de vérification le 08.06.2016 et le Conseil communal le 23.05.2016. Ils recommandent tous deux d'approuver les comptes 2015.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2015.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2015 de la commune mixte de Montfaucon.

5. Divers et imprévu

- a) M. Giovanni Todeschini remercie l'assemblée communale pour sa participation et pour les décisions prises qui montre qu'elle apporte son soutien aux autorités communales.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances d'été.

Il lève l'assemblée. Il est 20.40 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Igor Miserez

M. Eric Schaffner